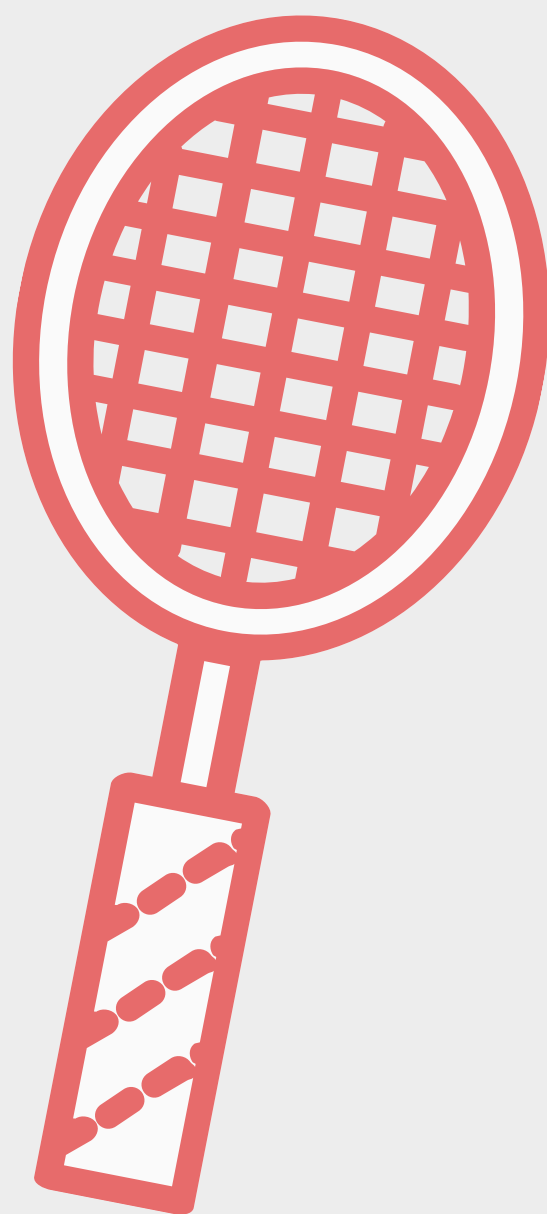
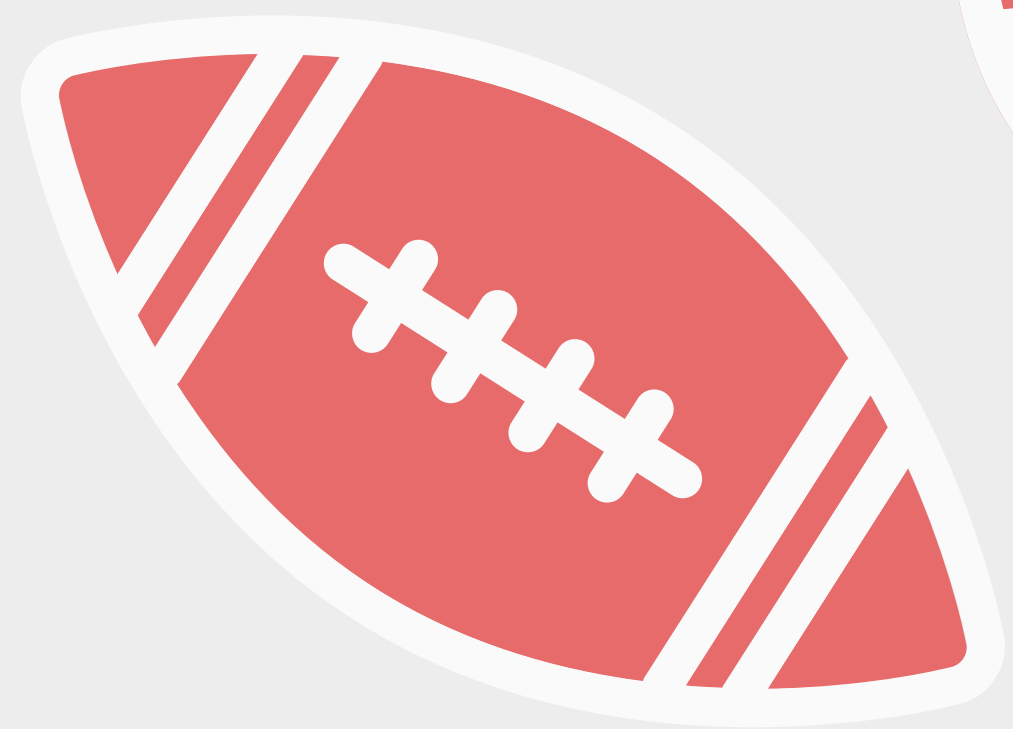


Programme Activités Motrices



Saison 2022-2023



Activités sportives adaptées
pour les adultes en situation
de handicap mental et
atteint de troubles
psychiques.

Le Programme

Qu'est-ce que c'est ?

Un programme d'activités physiques et sportives adaptées pour les adultes en situation de handicap mental ainsi que le public atteint de troubles psychiques.

A qui s'adresse ce programme ?

A tous les adultes accueillis au sein d'un FAM, MAS ou toutes structures relevant de la déficience moyenne à sévère.

Qu'est-ce qu'on propose ?

- **« Journées » Activités Motrices** destinées aux adultes résidents en Maison d'Accueil Spécialisé et Foyer d'Accueil Médicalisé, avec une déficience lourde et/ou polyhandicap.
- Des **interventions dans votre établissement** (prestations) : contacter nous pour le déroulement et le coût (sur l'année, sur 1 cycle, sur 1 thème...)



Informations pratiques

Organisation

Ces temps d'activités physiques et sportives adaptées sont basés sur les actions élémentaires de la motricité humaine : se déplacer, sauter, lancer, attraper, glisser, s'orienter. Les supports utilisés sont aussi bien l'ensemble des APS et leurs matériels diversifiés ainsi que les situations pédagogiques variées et ludiques.

Les « temps » Activités motrices

Le lieu de pratique peut être une salle de votre établissement, votre cour ou bien une infrastructure sportive proche de votre établissement.

Les « journées » se déroulent sur un créneau de 2h (à fixer avec vous).

L'activité peut également se faire avec une autre structure.

Nous proposons de faire 2 interventions par structure (pour tous les résidents) à l'année, ainsi qu'un événement regroupant plusieurs structures.



Coût et inscriptions

Les Activités Motrices

Pour participer aux rencontres il faut :

- Adhérer au programme (adhésion 50€ / établissement)
- Être licencié(e) à la FFSA
- Justifier d'un certificat médical mentionnant l'aptitude à la pratique du sport adapté.

Quelle licence choisir ?

Il existe différents types de licences permettant la participation aux journées :

- La licence compétitive ou non compétitive à l'année : 37€ + 0,85€ RC prise au sein d'un club affilié à la FFSA ou par le CDSA 49.
- La licence d'un jour, le couvrant pour une journée (limitée à 3 par saison) : 10€ l'unité, à demander au près du CDSA 49.
- Le forfait Licence Développement : Tous les résidents de l'établissement sont licenciés pour l'année et seulement 50% du montant total sera facturé (sur la base de 37€/ licence). La licence est ouverte à l'ensemble des dirigeants, accompagnateurs et encadrants.



Pour plus avoir plus d'informations, veuillez nous contacter au 02 41 79 49 81 ou 06 24 86 58 42 ou par mail : cdsa49.projet@gmail.com